



Cadre de mise en œuvre

Délibérations du Conseil d'Administration du CDG31 :

- n° 99-07 du 6 janvier 1999 ;
- n° 2002-06 du 10 janvier 2002 ;
- n° 2007-13 du 5 mars 2007 ;
- n° 2009-09 du 27 janvier 2009 ;
- n° 2018-32 du 26 juin 2018.

Contenu du service

Le recrutement est certainement l'acte de gestion des ressources humaines qui nécessite le plus de temps, de précaution, de méthodologie en raison des enjeux mutuels pour l'employeur et le postulant.

L'aide proposée par le CDG31

Le CDG31 s'adapte aux besoins des employeurs publics territoriaux et les accompagne dans l'optimisation et la valorisation de leurs ressources humaines.

La méthodologie d'accompagnement du CDG31 permet :

- d'assurer un processus de recrutement complet de la définition du profil de poste à la nomination ;
- de négocier des tarifs préférentiels pour la publicité de l'offre dans la presse spécialisée ;
- de procéder à la sélection et à l'évaluation des candidatures : entretiens approfondis, mises en situation permettant une appréciation objective des capacités des candidats ;
- de préparer les livrets d'entretien pour les élus ;
- d'assister le recruteur dans l'évaluation finale des candidats présélectionnés par ses soins.

Le CDG31, grâce à son équipe de consultants pluridisciplinaires, est un partenaire possédant une réelle expertise des métiers de la Fonction Publique Territoriale au regard d'interventions dans différents secteurs, parmi lesquels figurent les suivants :

- affaires générales, juridiques et financières : DGS, secrétaire de mairie, gestionnaire RH, responsable finances, marchés publics... ;
- secteur technique : directeur ou responsable des services techniques, agent de maintenance des bâtiments ;
- services à la population : responsable structure petite enfance, policier municipal, agent d'accueil / état-civil / urbanisme ;
- culture : responsable de centre culturel, responsable de bibliothèque.

Les aides financières possibles

Dans le cadre de la démarche de recrutement d'un candidat ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, le CDG 31 incitera l'employeur public territorial recruteur à se rapprocher du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de solliciter des aides nécessaires à l'insertion de l'agent à son poste de travail.

En effet, ce fonds finance au cas par cas des aides techniques et humaines afin de favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées.

Moyens humains

Une équipe dédiée :

- composant une équipe de professionnels du recrutement,
- offrant une expertise « métiers » et « statut »,
- établissant une relation de confiance durable et transparente.

Le processus de recrutement

1 Définition du poste



2 Recherche active

3 Sélection

4 Présentation

5 Intégration

Conditions financières de recours au service

Types d'interventions	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2018	
	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
Analyse de l'adéquation entre le profil et les candidatures	218 €	226 €
Jury de recrutement	273 €	284 €
Mise en situation des candidats	164 €	168 €
Forfait : Conseil et assistance au recrutement	764 €	788 €
Forfait : Deuxième intervention forfaitaire suite à un jury infructueux	382 €	394 €
Forfait : Assistance au recrutement et à la prise de fonction	983 €	1 013 €
Forfait : Analyse des profils comportementaux en situation de travail de candidats sélectionnés en jury de recrutement	95 € par candidat	

Pour plus de renseignements
recrutement@cdg31.fr